

Nanterre, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

## Relevé de conclusions – Alerte sociale

Comme le prévoit la réglementation relative à la négociation préalable, le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine a invité le SNUipp-FSU92 à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève du 12 décembre 2023 jusqu'au 31 mars 2024 inclus suite au dépôt d'une alerte sociale le 28 novembre 2023.

La réunion s'est tenue au siège de la DSDEN des Hauts-de-Seine le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 à 10h.

Participaient à la réunion :

Pour l'administration : monsieur Frédéric FULGENCE, directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine, monsieur Antoine CUISSET, secrétaire général de la DSDEN des Hauts-de-Seine,

Pour le SNUipp-FSU92 : mesdames Daphné PACITTI et Léa BIZERAY et monsieur Pascal HOUDU, représentants des personnels.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ouvre la réunion en rappelant le cadre législatif et réglementaire du processus de négociation préalable.

Le SNUipp-FSU92 explique les motifs qui le conduisent à envisager le dépôt d'un préavis de grève.

La profession va mal pour plusieurs raisons. Depuis la crise sanitaire les demandes envers les enseignants sont toujours grandissantes ce qui épuise la profession qui ressent une perte de sens du métier et une perte de confiance. Le nombre de démissions et les demandes de rupture conventionnelle augmentent de manière significative. Les enquêtes nationales successives montrent un climat détérioré. Ces métiers ne sont plus attractifs.

Le manque d'attractivité croissant de notre département entraîne pour les personnels des conditions de travail de plus en plus dégradées : le nombre de postes vacants, à chaque rentrée plus important, influe sur le travail au quotidien des équipes. Non seulement des postes ne sont toujours pas pourvus en cette rentrée de novembre, mais les remplacements ne sont également quasiment plus assurés. Il y a des personnels débutants dans chaque école peu ou pas formés et qui nécessitent un accompagnement des autres personnels de l'école ce qui crée du mal-être et une situation de souffrance. Cela impacte la santé des personnels. Les élèves sans enseignant sont répartis dans les autres classes. Dès les premiers jours de l'année scolaire, la profession a dû accueillir plus d'élèves que prévu dans les classes déjà trop chargées et gérer des situations. Au-delà de cela les directeurs doivent mener des évaluations et d'autres injonctions ministérielles ce qui est vécu comme une agression ou du mépris par les enseignants.

Les droits des personnels sont de plus en plus empêchés notamment concernant la mobilité, les temps partiels et les autorisations d'absence. Les sujets de la communication, de la transparence et des délais de réponse sont également évoqués.

La loi de 2005 a permis une évolution sociétale et une amélioration de la prise en compte des élèves en situation de handicap, cette évolution ne s'est pas accompagnée des moyens suffisants ce qui met en souffrance les

équipes, les enfants et les familles. C'est aujourd'hui une source de travail empêché altérant les conditions d'enseignement pour les élèves comme les conditions de travail des enseignants et des AESH. Les équipes se sentent délaissées, démunies car les réponses des inspecteurs ne correspondent pas au besoin du terrain. Le manque de ressources AESH accentue les difficultés, ce manque de RH est lié au statut et à la rémunération. La situation des élèves éruptifs, toujours plus nombreux, aggrave la souffrance. Les enseignants craignent pour leur sécurité et celle des élèves. Ces difficultés sont retracées dans des signalements au RSST notamment. Les RASED présents dans les écoles ont été divisés par 4 or ils permettaient de repérer, faire de la prévention et échanger avec les équipes pour les accompagner dans la prise en charge de cette situation. Il est nécessaire de recréer ces RASED et d'avoir une politique volontariste de départ en formation.

Une discussion s'engage entre le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine et les représentants du SNUipp-FSU92.

Il précise qu'il entend le constat et que le département, dans le cadre de ses compétences, fait évoluer ses procédures et ses dispositions. Concernant l'école inclusive la réponse évolue et des décisions ont été prises pour faire évoluer et diversifier les réponses : départs en formation CAPPEI, mobilisation de moyens pour la création d'UEEA, UEMA, enseignants référents, ULIS, ... Par ailleurs le lien avec le médico-social est croissant et omni présent. S'agissant des AESH de nombreuses évolutions : formation, recrutement, conditions de contrat, rémunération. Des ressources qui n'existaient pas précédemment sont présentes dans le département : professeur ressource TSA, EMASCO, ... La situation n'est pas aboutie la formation initiale peut être questionnée également compte tenu de la composition des équipes et de la présence importante d'enseignants débutants y compris néo titulaires. Le modèle des PAS qui est en cours de réflexion doit aussi permettre une réactivité plus importante au plus proche du terrain.

Les évaluations d'école ne sont pas des procédures supplémentaires mais sont bien au centre du fonctionnement. Si un projet d'école a été travaillé l'année précédente les actions menées dans ce cadre alimentent l'autoévaluation qui est complétée utilement par l'évaluation externe. Il s'agit d'un moyen pour aider les équipes à faire réussir les élèves. La temporalité fixée est de 5 ans, le volontariat a été pris en compte dans la mesure du possible et de la souplesse a pu être donnée sur certaines situations.

Malgré la situation RH du département il y a, sur les champs de responsabilité départemental, des décisions prises pour accompagner les personnels dans la mobilité ou dans la conciliation des cadres personnels et professionnels. Concernant les demandes d'autorisations d'absence, elles sont traitées avec la particularité du métier, dans le cadre défini pour la fonction publique et plus spécifiquement pour les métiers de l'enseignement au regard des nécessités de service et des situations particulières.

A l'issue des échanges, la position finale du directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est la suivante :

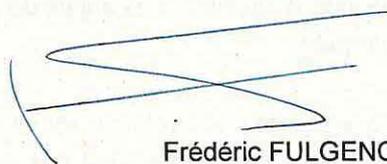
La DSDEN, avec ses partenaires, reste mobilisée pour accompagner les élèves et les personnels dans le cadre de l'école inclusive. Concernant les processus RH la direction et les services poursuivent les actions d'évolution de clarification et de communication déjà initiées. Les situations individuelles sont examinées spécifiquement pour apporter une réponse adaptée au regard des éléments de contexte.

A l'issue des échanges, la position finale du SNUipp-FSU92 est la suivante :

compte-tenu de l'inquiétude pour la profession et malgré les éléments communiqués le SNUipp FSU 92 maintient son préavis de grève.



Daphné PACITTI



Frédéric FULGENCE